

## S'engager pour réussir ensemble

Par [Xavier Glangeaud](#) le mar 27/07/2010 - 12:21



Le 8 juillet 2010, la CCIFH et la Mission Economique-UBIFRANCE ont signé une convention de partenariat local, en application de la convention cadre du 23 avril 2008 signée entre la DGTPE, l'ACFCI, UBIFRANCE et l'UCCIFE. Christophe Lecourtier, Directeur général d'UBIFRANCE et partisan de longue date d'une mise en synergie des efforts des divers opérateurs composant «l'équipe de France de l'export» a accepté de répondre à nos questions lors de sa venue à Budapest.

### **JFB: Dans quel cadre cette convention s'inscrit-elle?**

**Christophe Lecourtier:** Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du fonctionnement de «l'équipe de France de l'export ». Portée par la volonté très forte du gouvernement de favoriser le développement à l'international des entreprises françaises, elle se base sur un constat simple: quelle que soit la qualité de l'organisation d'UBIFRANCE, de ses équipes, nous ne détenons qu'une petite partie de la vérité. L'autre vérité est dans les Chambres de commerce françaises à l'étranger, dans les Chambres de commerce françaises en France, elle est aussi, entre autres, dans les produits d'OSEO, de la Coface et des opérateurs privés. Ce serait une erreur fatale de penser qu'un seul opérateur peut détenir la vérité de

l'export, en revanche, si l'on s'attache, en dépit des préjugés anciens et des difficultés culturelles, à travailler ensemble, nous réussirons à accompagner efficacement un mouvement qui, de toutes façons, est celui des entreprises.

### **JFB: Quels sont les principes qui sous-tendent cette coopération?**

**C.L.:** Ce sont des principes de complémentarité. Si l'on prend l'exemple de la coopération avec la Chambre de commerce franco-hongroise, le rôle d'UBIFRANCE est, très largement, d'amener le plus de nouvelles entreprises sur le marché, en particulier, grâce à des événements collectifs et le rôle de la CCIFH est d'accueillir cette communauté nouvelle, d'en faire des membres actifs de la Chambre et de leur offrir les services dont ils ont besoin pour s'implanter durablement et dans de bonnes conditions sur le marché. Bien sûr, la Chambre conserve la latitude de pouvoir faire des missions de découverte d'un marché pour des entreprises. Simplement, il ne faut pas que les entreprises se trouvent face à un dilemme en ce qui concerne l'opérateur à choisir. Il faut qu'elles sachent immédiatement qui fait quoi et qu'elles puissent choisir en fonction de leurs besoins. Il est important de montrer que nos structures sont unies et complémentaires dans leurs services.

### **Xavier Glangeaud**

- 2 vues

Catégorie

Agenda Culturel